

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 22 juillet 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

Présents : M. Serge CABAR Maire - M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint –
M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint - Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe –
M. André LATAPIE - Mme Carla MESTRE -M. Guillaume NOGRABAT –
Mme Françoise LALLART-GROC - Mme Marina PARROU.

Excusé :

Absents : Mme Maria AGRA - M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO désigné par le conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1) Renouvellement bail de chasse saison 2024-2025
- 2) Demande exceptionnelle de subvention - USA « Ecole de Rugby » Stage linguistique et sportif 2024
- 3) Prise d'eau Gave d'Azun - Convention pour solde de tout compte de l'accompagnement financier et administratif d'EDF dans le cadre d'un transfert de propriété et de remise d'ouvrages
- 4) Projet Aménagement cœur de village
- 5) Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2024-20 : RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE SAISON 2024-2025

Suite à la demande de la société de chasse de l'Extrême de Salles relative au renouvellement du bail de chasse pour la saison 2024-2025 et après lecture du bilan de la saison écoulée, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accorde le bail de chasse à la société de chasse de l'Extrême de Salles, pour une durée d'une année correspondant à la saison 2024/2025,
- Demande à être destinataire comme pour les saisons passées, d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif de l'activité cynégétique de la société de chasse de l'Extrême de Salles sur les terrains communaux concernés.
- Demande à ce que l'activité de chasse ne soit pas concentrée que sur le Bergons, mais aussi aux abords du village et dans la plaine.
- Demande l'intervention de chasseurs sur des terrains privés en cas de besoin.

2024-21 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION - USA « ÉCOLE DE RUGBY » STAGE LINGUISTIQUE ET SPORTIF 2024

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de M. Damien ABERET Président de l'école de Rugby de l'Union Sportive Argelésienne, concernant la participation de 4 jeunes de l'école, domiciliés sur notre commune, à un stage linguistique et sportif en Espagne du 30 octobre au 3 novembre 2024 :

- Léo et Clément ABELLA
- Léo TRETOUT

- Louka SAUZEREAU

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (Pour : 5 – Contre : 4) décide d'attribuer une participation de : 50 € pour chaque élève et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires. La subvention sera versée à la famille.

2024-22 : PRISE D'EAU GAVE D'AZUN - CONVENTION POUR SOLDE DE TOUT COMPTE DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET ADMINISTRATIF D'EDF DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE REMISE D'OUVRAGES

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2022_10 concernant la convention entre les Communes : d'Argelès-Gazost, Ayzac-Ost et Lau-Balagnas sur la future gestion des prises d'eau sur le Gave d'Azun alimentant des canaux et des systèmes d'irrigation sur les trois communes.

Considérant que depuis 2022 l'Avant-Projet Définitif (APD) d'EDF a fait l'objet de nombreux allers-retours entre l'ingénierie d'EDF, l'OFB et la DDT ;

Considérant que l'APD définitif, validé par l'ensemble des instructeurs du dossier, a été remis à la commune d'Argelès-Gazost ;

Considérant qu'il a été convenu avec les autres propriétaires des ouvrages que la commune d'Argelès-Gazost assumerait seule la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Ainsi les 40 % maximum d'aide d'EDF sur la base de 500 000 € de travaux HT estimés (soit 200 000 €) seront versés à la commune d'Argelès-Gazost ;

Considérant qu'une nouvelle convention de solde de tout compte a été adressée par EDF en date du 15 décembre 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de solde de tout compte présentée par EDF et approuvée par la commune d'Argelès-Gazost par délibération du 6 mars 2024 ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

PROJET AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le maire rappelle les contours du projet d'Aménagement du cœur de bourg (Réhabilitation partielle de la salle existante du 1000 club, création d'une nouvelle salle multi-activités et aménagement des espaces extérieurs).

L'avant -projet détaillé préparé par le cabinet d'architecte Moureaux-Lejeune, et répondant aux objectifs définis, est validé dans sa globalité.

Le Conseil municipal souhaiterait réaliser ce projet sur l'exercice budgétaire 2025. Au vu du contexte politique national fragile, et malgré plusieurs réunions en sous-préfecture avec les financeurs, les aides publiques escomptées ne sont pas garanties. En conséquence, le plan de financement de l'opération n'est pas à ce jour équilibré.

Il est proposé que M. le Maire poursuive les démarches auprès des financeurs potentiels afin d'optimiser le plan de financement de cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Guillaume NOGRABAT évoque :

- d'une part, le problème de stationnement devant la maison de retraite. Il rappelle que le stationnement prévu pour les visiteurs et travailleurs de l'EHPAD se situe en contrebas de la RD 921b.
- d'autre part, la disparition de la boîte aux lettres située Rue de l'Eglise.

La séance est levée à 22 h 30

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 12 septembre 2024 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 3 septembre 2024.

DÉLIBÉRATIONS :

2024-20 : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE SAISON 2024-2025

2024-21 : DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION - USA « ÉCOLE DE RUGBY » STAGE LINGUISTIQUE ET SPORTIF 2024

2024-22 : PRISE D'EAU GAVE D'AZUN - CONVENTION POUR SOLDE DE TOUT COMPTE DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET ADMINISTRATIF D'EDF DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE REMISE D'OUVRAGES

Nom	Fonction	Signature
CABAR Serge	Maire	
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire Secrétaire de séance	